



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre les violences en milieu scolaire

Question écrite n° 17653

Texte de la question

M. Luc Carvounas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la lutte contre les violences en milieu scolaire. Chacun garde en mémoire les images d'une enseignante du Val-de-Marne menacée, en octobre 2018, par un élève armé d'un pistolet factice au sein même d'une salle de classe. Immédiatement après les faits, le Président de la République s'était dit déterminé à prendre toutes les mesures pour que ces faits soient « définitivement proscrits » des établissements scolaires. Annoncé pour octobre 2018, le grand plan de lutte contre les violences scolaires a pourtant été reporté à la mi-décembre, puis à mars 2019 avant d'être une nouvelle fois ajourné par le Gouvernement. À ce jour, et malgré l'urgence, rien n'a été fait. Face aux attentes légitimes des enseignants et des parents d'élèves, il l'interpelle donc afin qu'il confirme sa détermination à lutter contre les violences en milieu scolaire et expose les mesures concrètes qu'il souhaite mettre en œuvre dans ce sens.

Texte de la réponse

La sérénité à l'école est une exigence républicaine afin de garantir la qualité de l'éducation pour tous les élèves de France. Un climat scolaire apaisé passe par l'unité de tous les acteurs, l'exercice serein de l'autorité et la qualité des réponses apportées en cas de manquement aux règles. Un travail important a été accompli et nous allons continuer. Le 31 octobre dernier, les premières mesures concernant la lutte contre les violences en milieu scolaire dans la classe et l'établissement ont été annoncées. Le plan de protection de l'école, élaboré et déployé en interministériel est en cours de finalisation. Il sera prochainement présenté pour poursuivre, avec l'ensemble des acteurs engagés dans les établissements et sur les territoires, une lutte résolue contre les violences et les incivilités à l'école, préjudiciables à tous. Effectivement, au-delà de la classe et de l'établissement, il faut agir collectivement dans l'environnement de l'école pour prévenir et lutter contre ces faits de violence. C'est pourquoi, les ministères de l'intérieur, de la justice, des solidarités et de la santé, des sports, de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales s'associent au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et partagent la même détermination pour définir et mettre en œuvre des actions conjointes et convergentes. Dans le cadre de ce plan ambitieux, une concertation qui vise à renforcer l'unité autour de l'école et la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes sont ainsi assurées autour de trois objectifs : - la sécurisation des abords des établissements, en lien avec les forces de sécurité publique et les collectivités territoriales ; - la responsabilisation des familles et le soutien à la parentalité ; - la prise en charge des élèves les plus difficiles, notamment ceux en situation poly exclusion.

Données clés

Auteur : [M. Luc Carvounas](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17653

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2019](#), page 2278

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2019](#), page 5356